

## LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Madame Doriane BECUE en matière de retour à l'emploi et d'insertion ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Madame Doriane BECUE, a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Madame Doriane BECUE doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

## **ARRETE**

- ARTICLE 1.** Madame Doriane BECUE s'abstient dans l'exercice de ses compétences et au traitement des affaires dès lors que celles-ci sont en relation avec l'exercice de ses autres fonctions et représentations énumérées dans le tableau ci-joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site [www.lenord.fr](http://www.lenord.fr).

Fait à Lille le 02 janvier 2023

Christian POIRET  
Président du Département du Nord

**Accusé de réception de la préfecture :** 059-225900018-20230102-230102H16764H1-AI

**Date de réception en préfecture le :** 03 janvier 2023

**Affiché le :** 03 janvier 2023

Liste des désignations de Madame Doriane BECUE

Nom de l'organisme	Instance	Fonction	Qualité	Date de désignation	Observations
ACEMEL - Association Compétences et Emploi en Métropole Européenne de Lille	Collège des élus territoriaux	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	30/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ACI-MEL - Accord Collectif Intercommunal de la MEL	Commission de coordination	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ASSOCIATION - Nord Actif, Fonds départemental pour l'insertion et l'emploi	Assemblée générale	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
ASSOCIATION - Nord Actif, Fonds départemental pour l'insertion et l'emploi	Comité de pilotage	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	27/09/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDA - Conseil Départemental de l'Adoption	Conseil Départemental	Titulaire	Représentant du Président	28/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDCVED - Comité Départemental Consultatif de Veille Ethique et Déontologique	Commission Plénière	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	18/05/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDEI-IAE - Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Commission départementale de l'emploi et de l'insertion (CDEI)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CDEI-IAE - Commission départementale de l'emploi et de l'insertion	Formation spécialisée compétente en matière d'insertion par l'activité économique (IAE)	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CPT – Conférence Permanente du Tourisme	Conférence permanente du tourisme	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CREFOP - Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles	Comité Régional	Titulaire	Représentant du Département	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRHH - Comité régional de l'habitat et de l'hébergement	Commission spécialisée	Titulaire	Représentant du Président	16/02/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
CRMA - Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France	Comité technique de suivi relatif à la convention de partenariat	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non

					obligatoire.
FNord - Fondation du Nord	Comité exécutif	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
La Tangente - Comité départemental du tourisme du Nord	Assemblée Générale et Conseil d'Administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
OPH59 - Partenord Habitat	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	24/01/2022	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
PLPIS - Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale	Au niveau départemental	Titulaire	Représentant du Président	06/10/2021	Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire.
TOURCOING - Collège Privé Notre Dame Immaculée	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
TOURCOING - Collège Privé Saint Gabriel	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
TOURCOING - Collège Privé Saint Thomas	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés.
TOURCOING - Collège Public Albert Roussel	Conseil d'administration	Titulaire	Représentant du Conseil Départemental	19/07/2021	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.
TOURCOING - Collège Public Marie Curie	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne

					tous les collèges publics.
TOURCOING - Collège Public Mendès France	Conseil d'administration	Suppléant	Représentant du Conseil Départemental	26/09/2022	Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics.

### Fonctions externes de Madame Doriane BECUE

Nom de L'organisme	Fonction	Date de début	Date de Fin	Observation
Commune de Tourcoing	Maire	13/09/2020		Déport systématique.
Métropole Européenne de Lille	Conseillère métropolitaine	30/06/2020		Déport systématique.

### Fonction exercée par un membre de la famille de Madame Doriane BECUE

Nom de L'organisme	Fonction / Lien de parenté	Date de début	Date de Fin	Observation
Entreprise LEROUGE Hydraulique	Responsable / Conjoint	01/10/2013		Déport systématique.